

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 V 258 Vœu relatif à la mise en place d'une éco-labellisation des commerces du 2^{ème} arrondissement

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'objectif du Plan Climat à l'horizon 2020 de réduire de 25% les émissions de gaz à effet de serre du territoire par rapport à 2004 ;

Considérant les enjeux majeurs liés aux changements climatiques et la nécessité de modifier les comportements de chacun pour réduire son impact sur l'environnement ;

Considérant la présence dans le 2^{ème} arrondissement de 847 commerces d'équipements et de services en 2011 selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ;

Considérant la création d'un label « Ecodéfis » par la délégation du Val-de-Marne de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, en partenariat avec la Chambre des Métiers et d'Artisanat du Val-de-Marne, qui valorise des commerces qui prennent en considération des critères dans des domaines tels que l'économie d'énergie, les transports, les déchets, les emballages, les éco-produits et la gestion de l'eau ;

Considérant la possibilité d'adapter le dispositif « Ecodéfis » à Paris ;

Considérant le rapport de préconisations du Conseil de Développement économique durable du 2^{ème} arrondissement et en particulier sa partie sur l'intégration des acteurs économiques à la vie locale ;

Considérant le dispositif « Commerçants solidaires de Paris » relatif à la participation des commerçants à des campagnes d'information sur des grandes questions de solidarité et d'intérêt général ;

Considérant les engagements de campagne de la majorité municipale en matière de développement économique durable ;

Considérant l'attachement des élus du 2^{ème} arrondissement à la promotion d'éco-gestes et à la participation de tous les acteurs à la vie locale ;

Sur proposition de Jacques BOUTAULT et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu que :

Une démarche d'écolabellisation des commerces soit étudiée dans le 2^{ème} arrondissement avec l'aide de la Ville de Paris, en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, de manière à promouvoir des bonnes pratiques en matière de respect environnemental et de participation citoyenne à la vie locale.